

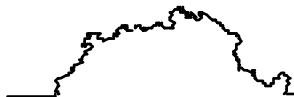
Communiqué de presse du 12 décembre 2011

La stratégie en faveur de la biodiversité est une nécessité

La Conférence des délégués à la protection de la nature et du paysage (CDPNP) se félicite que la Confédération veuille se doter d'une stratégie en faveur de la biodiversité, car il en va d'une ressource indispensable à la vie, et même au bien-être de l'humanité. Les services cantonaux de protection de la nature et du paysage seront les principaux acteurs de la mise en œuvre de cette « Stratégie Biodiversité Suisse ». Mais selon eux, ce projet ne prendra tout son sens que si deux conditions sont remplies. Premièrement, des ressources financières et humaines suffisantes devront être mises à disposition. Et deuxièmement, pour garder la vue d'ensemble sur toutes les activités déployées, un organe de coordination devrait être désigné tant au niveau de la Confédération que des cantons.

La Conférence des délégués à la protection de la nature et du paysage (CDPNP) se félicite que la Confédération veuille se doter d'une stratégie en faveur de la biodiversité. Le projet « Stratégie Biodiversité Suisse » et le plan d'action qui devra en concrétiser les objectifs (superficies, qualité, degré de mise en réseau, etc.) sont capitaux et urgents pour trois raisons. D'abord pour accélérer la mise en œuvre des dispositions constitutionnelles et législatives existantes sur la protection de la nature, du paysage et de la biodiversité, et ensuite pour que la Suisse s'acquitte de ses obligations internationales aux termes de la Convention sur la diversité biologique. Enfin, et c'est certainement l'aspect le plus important, la CDPNP espère que cette stratégie mettra un frein à l'appauvrissement progressif de la diversité biologique observé sur le terrain et qu'elle contribue même à une amélioration de la situation. Les sommes investies jusqu'ici dans la conservation et le développement de la biodiversité sont dérisoires en regard des milliards dépensés ces dernières décennies pour la détruire. Il est donc juste d'affirmer, à l'instar de la Stratégie Biodiversité Suisse, que « la mise en œuvre de la stratégie demandera des ressources financières et humaines supplémentaires ». La biodiversité a un coût, surtout lorsque les atteintes sont aussi graves qu'elles le sont dans notre pays, et il y a longtemps que la population suisse en a conscience. Selon un sondage mené par l'Institut gfs.bern à la fin de l'Année internationale de la biodiversité (2010), 98 % des personnes interrogées considèrent qu'il est indispensable de préserver la biodiversité pour les générations futures. Il en va en effet d'une ressource indispensable à la vie et même au bien-être de l'humanité. Deux tiers des Suisses pensent en outre que la politique réagit trop lentement aux problèmes liés à la biodiversité. Par exemple, la Confédération ne contribue aux dépenses des cantons qu'à hauteur de





30 millions de francs par an environ. Or ceux-ci auraient droit à 50 millions pour les seules dépenses de protection de la nature et du paysage au sens strict. Mais pour remplir correctement toutes les tâches prévues par la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage, la Confédération devrait leur allouer une centaine de million de francs par an, soit à peu près le coût d'un kilomètre d'autoroute en tunnel !

La CDPNP estime que le projet de Stratégie Biodiversité Suisse comporte une lacune centrale : elle n'aborde pas la question de la coordination, par exemple entre les processus de planification, les mesures de mise en œuvre, les programmes de suivi (monitorage). La nature, et l'écologie en particulier, ne peut cependant pas être segmentée en fonction de thématiques comme les eaux, les activités de loisirs, la forêt, les zones protégées ou l'espace alpin. Car les espèces ne vivent pas exclusivement dans la forêt ou dans la zone agricole. Elles passent d'un type de biotope à l'autre, franchissent les barrières des écosystèmes. C'est la raison pour laquelle les objectifs, les planifications, les mesures de mise en œuvre, les contrôles, etc. devraient être pilotés, coordonnés et supervisés par un seul organe, et ce au niveau fédéral mais aussi de chaque canton ! Sur ce point, la CDPNP est en totale contradiction avec le projet de stratégie en faveur de la biodiversité, dans lequel il est précisé qu'aucune nouvelle structure ne devra être créée.

Dans la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN), la Confédération définit des missions et des inventaires de protection. Selon la répartition des tâches prévues par la Constitution fédérale et par la loi, la mise en œuvre incombe en grande partie aux cantons et il en ira de même pour les mesures prévues dans la stratégie en faveur de la biodiversité. Cela doit être exprimé de façon beaucoup plus claire dans la Stratégie Biodiversité Suisse et surtout, cela implique que les cantons devront être étroitement associés à l'élaboration du plan d'action.

Informations complémentaires : (notamment liste des responsables cantonaux, coûts, etc.) www.kbnl.ch

Contacts :

Bertrand von Arx, président de la CDPNP

Tél. 022 388 55 37 Mobile 079 248 64 25, E-Mail: bertrand.vonarx@etat.ge.ch

Urs Kuhn, vice-président de la CDPNP

Tél. 043 259 43 64, urs.kuhn@bd.zh.ch

